

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.	Numéro de permis 2019498	Date d'inspection Le 20 février 2025	
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 1		Numéro de téléphone (506) 854-7529	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	27 févr. 2025	
Commentaires : Parmi les 12 dossiers vérifiés, un ne contenait pas le nom, le numéro de téléphone et l'adresse du médecin de famille. Il est essentiel que chaque dossier d'enfant inclue ces informations.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	27 févr. 2025	
Commentaires : Parmi les 12 dossiers vérifiés : Un dossier ne contenait aucun contact d'urgence. Un dossier ne comportait aucune adresse pour les contacts d'urgence. Un dossier mentionnait des contacts d'urgence résidant à plus d'une heure de distance. Un dossier avait un contact d'urgence dont le numéro de téléphone était manquant. Il est essentiel que chaque dossier d'enfant contienne ces informations.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	20 févr. 2025	20 févr. 2025
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, le mentor en assurance de la qualité a observé la présence d'une bouteille de "Windex" dans l'autobus, à la portée des enfants. La mentor en assurance de la qualité a informé l'administrateur, qui a immédiatement retiré le produit. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité était sur place pour effectuer l'inspection de renouvellement.

Le ratio a été respecté tout au long de la visite.

Commentaires généraux

Au cours de celle-ci, le mentor en assurance de la qualité a observé les enfants jouer librement à l'intérieur, prendre leur collation, réaliser un bricolage sur le thème des dinosaures et jouer à l'extérieur.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 février 2025

Date

original signé par
Martine Macaque Bistoquet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 février 2025

Date